

Reçu le 28 SEP. 2010

Rapport de la commission
chargée d'étudier le préavis municipal n° 12 - 2010
concernant

l'octroi d'un crédit destiné à aménager une bibliothèque scolaire et centre
de documentation au sein de la Bibliothèque Régionale d'Echallens (BRE)

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs,

La commission était composée de Mesdames Corinne Sauty et Catherine Giabbani et de la soussignée comme chargée de rapport. Monsieur Junker, suppléant, n'a pas eu à fonctionner.

La commission s'est réunie le 8 septembre. M. Werner Blum s'est joint à nous en cours de séance pour répondre à nos questions. Nous avons rencontré Mesdames Gonzales Tornare et Burnand, respectivement responsable et caissière de la Bibliothèque régionale d'Echallens (BRE), le 22 septembre dans les locaux de la BRE. Mme Sauty a rencontré M. Vidmer, directeur de l'établissement primaire et secondaire d'Echallens-Poliez-Pittet. Nous les remercions tous pour leur disponibilité.

Introduction

La bibliothèque scolaire a pour mission non seulement de stimuler le goût de la lecture et la curiosité intellectuelle des élèves, mais elle doit aussi leur permettre de développer leurs capacités d'autonomie et de recherche ainsi que leur esprit critique. Elle permet également de démocratiser l'accès aux connaissances donc de diminuer les inégalités sociales. Selon un dossier réalisé en 2003 par le Groupe de travail des bibliothèques scolaires, les missions de la bibliothèque scolaire sont les suivantes :

- Gestion de la documentation : acquérir et cataloguer des documents, les équiper (fourre, reliure) et organiser le prêt
- Recherche documentaire : aider les élèves à faire des recherches (sur catalogue, sur internet) et à trier les informations trouvées
- Lecture et animation : promouvoir la lecture et la bibliothèque en veillant à l'accueil et à un accès aisé aux documents
- Gestion administrative : planifier et gérer le budget, gérer l'informatique et faire partie d'un réseau de bibliothèques

Les bibliothécaires professionnels sont donc formés pour assumer toutes ces tâches, notamment la collaboration avec les enseignants et la direction d'établissement.

Situation actuelle

Au niveau scolaire, deux personnes, également anciennes bénévoles de la BRE, ont été engagées par l'établissement scolaire de Court-Champ, à raison de deux périodes par

semaine, pour s'occuper des visites des classes à la BRE : chaque classe se rend une fois dans l'année à la bibliothèque, y compris certaines classes de Poliez-Pittet. Les élèves peuvent emprunter des livres et obtenir des conseils. A Poliez-Pittet, il y a un centre de documentation accessible aux élèves du secondaire. Aux Trois Sapins, une salle contient quelques ouvrages, mais il n'y a pas de visites organisées de façon systématique.

Au niveau de la BRE, il est toujours plus difficile pour les responsables de trouver des bénévoles pour assurer le prêt, mais aussi pour toute la partie administrative. Le volume de travail annuel de toutes les bénévoles (25 personnes à fin 2009) représentent 2 ETP (4150 h). D'ailleurs en 2008 déjà, la BRE, par sa caissière Mme Burnand, avait demandé à la Commune d'envisager d'engager un-e professionnel-le. Les recettes proviennent des subventions des communes partenaires (fr.14'000.-), des amendes (fr.2'000.-) et des abonnements (fr. 8'000.-). Quant aux dépenses, ce sont essentiellement des achats de livres (fr.20'000.-), les bénévoles ne recevant aucun défraiement. Une partie des bénévoles a reçu une formation pour la gestion du prêt.

Le projet

Le canton incite fortement les communes à créer des bibliothèques scolaires. M. Vidmer a donc pris contact avec la Commune pour mettre sur pied un projet. La Municipalité a donné son accord de principe à condition que le projet se fasse en collaboration avec la BRE. Après une première discussion avec M.Vidmer et le canton, qui a donné son feu vert, M.Blum a rencontré les responsables de la BRE.

Toute bibliothèque scolaire doit, c'est une condition du canton, être reliée au réseau RERO (réseau de Suisse occidentale), qui remplacera donc le logiciel actuel de prêt et de gestion des documents. Les responsables de la BRE et les bénévoles devront s'adapter à ce nouveau système et pourront bénéficier d'une formation. Il se pourrait que certaines bénévoles, ne souhaitant pas se former, quittent la BRE. Cependant, avec le système RERO, la BRE gagnera en importance, puisque les ouvrages de toutes les bibliothèques faisant partie de ce réseau pourront être empruntés.

Le-la bibliothécaire engagé-e s'occupera des achats des livres destinés à la jeunesse, ainsi que d'une grande partie du catalogage, la tâche des bénévoles s'en trouvant ainsi peut-être moins intéressante. Toutefois, ces dernières auront en principe la possibilité de faire des propositions d'achat. D'autre part, elles continueront à faire le prêt au public pour tous les documents de la bibliothèque (« jeunesse » et adulte).

Afin que les bénévoles de la BRE et le-la bibliothécaire trouvent satisfaction dans la réalisation de leur tâches, une bonne collaboration devra s'instaurer et c'est là où réside la difficulté. Le cahier des charges du-de la futur-e bibliothécaire a d'ailleurs été élaboré avec la responsable de la BRE. La commission encourage la Municipalité à demander la participation des responsables de la BRE à l'engagement de cette personne.

L'intérêt que représente l'engagement de professionnels est d'augmenter les prestations offertes aux élèves, mais aussi au public en général. Cela permettra également de décharger les bénévoles d'une partie des tâches, notamment administratives, qui sont relativement lourdes.

Le subventionnement des communes à la BRE de fr.1.-par habitant, permettant la gratuité jusqu'à 16 ans, devrait en principe être maintenu. Les responsables de la BRE estiment toutefois qu'avec le remaniement des arrondissements scolaires, une partie des communes risque de renoncer à ce subventionnement, puisque ne faisant plus partie de l'arrondissement scolaire d'Echallens. La commune d'Echallens subventionne à raison de 35% environ la BRE alors que 2/3 des jeunes inscrits proviennent de la commune. Une bibliothèque publique est un service à la population que se doit de fournir notre bourg en tant que chef-lieu de district. La commission pense qu'il serait temps que la commune réfléchisse à un subventionnement plus important.

Une des missions de la bibliothèque scolaire est de permettre aux élèves d'effectuer des recherches. Pour cela, un espace plus important de lecture et de travail, en plus des rayonnages obligatoires pour ranger les documents, est nécessaire. Selon M.Vidmer, il est prévu d'installer 12 postes informatiques, financés par l'Etat et 12 tables de travail. L'accès internet déjà existant grâce au réseau pédagogique du canton sera ainsi accessible à une classe entière, ainsi qu'au public de manière plus large. La maintenance des postes sera assurée par l'établissement et le canton.

Enfin, la commission s'est posée la question de l'impact qu'aura le nouveau regroupement scolaire sur le nombre d'élèves à Court-Champ. Vraisemblablement, le nombre pourrait augmenter. La future bibliothèque scolaire serait donc trop petite à moyen-terme. D'autres solutions devront peut-être être envisagées, mais le mobilier, qui représente la moitié du budget, pourra être réutilisé.

Les travaux

Le groupe Batineg, constructeur du bâtiment, a été mandaté pour étudier un projet d'agrandissement de la bibliothèque actuelle. La salle située à côté de la bibliothèque permettra cet agrandissement. Batineg se chargera de la surveillance des travaux et mandatera les différentes entreprises. C'est sur la base de ce projet qu'a été élaboré le budget, avec quelques modifications de M.Wernuss, du STI. La future bibliothèque aura ainsi 206 m².

Pour le détail du budget, dans la rubrique « Bâtiment », il y a une erreur de frappe, les « Divers et imprévus » sont de fr. 1'000.- et non de fr.10'000.-. Par le terme « charpente », il faut entendre tout ce qui est la structure portante. Dans le cas qui nous occupe, une ouverture sera pratiquée dans la paroi porteuse, d'où la nécessité de faire appel au constructeur.

Pour l'équipement intérieur, une estimation a été demandée à l'entreprise (SBD) qui avait fait le déménagement depuis la rue des Terreaux. Le montant budgété ne devrait pas être dépassé, puisque le montant maximum a été pris en compte (70 à 80 m² à fr.500.- à 550.- le m², total entre fr.35'000 et 44'000.-). Le-la futur-e bibliothécaire choisira l'équipement définitif, c'est pourquoi on ne peut pas être plus précis pour l'instant.

Si le conseil accepte le préavis, les travaux commenceront durant les vacances de février, pour une durée de deux semaines.

Frais de fonctionnement

C'est le canton qui décide du pourcentage ETP des personnes engagées, selon le nombre d'élèves de l'établissement. Un-e bibliothécaire sera engagée à 95%, plus une assistante et une auxiliaire totalisant 35%. Selon M.Vidmer, les deux personnes engagées actuellement par l'établissement pourraient, si elles le désirent, obtenir ces postes, ou d'autres bénévoles de la BRE. Comme le canton ne peut plus engager de personnel, c'est la Commune qui s'en chargera et se fera rembourser les salaires. La commune aura à sa charge seulement 10% ETP du-de la bibliothécaire, pour la gestion de la partie publique de la future bibliothèque. L'affiliation au réseau RERO engendrera un coût annuel de fr.1700.-, qui sera réparti entre le canton et la Commune en fonction du nombre de documents acquis durant l'année. D'après M. Blum 20% devront être payés par la Commune.

Conclusion

La commission soutient le projet de la Municipalité car l'utilité d'une bibliothèque scolaire à Court-Champ est évidente. L'augmentation des prestations aux élèves sera un plus dans leur formation scolaire. Elle tient à ce que les responsables de la BRE soient partie prenante du projet et que l'on tienne compte de leurs demandes, notamment sur les heures d'ouverture et l'accès aux ordinateurs ainsi que leur maintenance. Le travail des bénévoles doit rester attractif, au risque de ne plus trouver assez des personnes intéressées.

A plus ou moins long terme, il faut que la Municipalité réfléchisse à un nouveau fonctionnement de la bibliothèque publique, car les bénévoles et le comité de la BRE risquent de s'essouffler. La partie administrative pourrait être reprise par la Bourse communale par exemple. Un-e professionnel-le pourrait aussi être engagé-e par la Commune pour s'occuper de toute la partie adulte et de l'ouverture au public, avec ou sans l'aide de bénévoles.

Enfin, la commission encourage la Municipalité à proposer rapidement un projet de bibliothèque scolaire pour l'établissement des Trois Sapins.

Au vu de ce qui précède, la commission vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

Le Conseil communal d'Echallens

- vu le préavis municipal n. 12 du 23 août 2010 ;
- ouï le rapport de la commission désignée pour étudier cet objet ;
- considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour

décide

1. **d'autoriser** la Municipalité à entreprendre l'aménagement d'une bibliothèque scolaire et centre de documentation au sein de la Bibliothèque Régionale d'Echallens (BRE) dans le complexe scolaire de Court Champ, étape II ;
2. **de lui accorder** à cet effet un crédit de fr. 80'000.- ;
3. **de prendre acte** que ce montant sera financé par les liquidités courantes et amorti en 10 ans par les comptes nos 230.3312.0 pour les travaux et 230.3313.0 pour le mobilier ;

Au nom de la commission
La chargée de rapport



Isabelle Franchina